



# Interdiction de fumer

Un incendie est une réaction de combustion non maîtrisée dans le temps et l'espace. Les variations de régime de l'incendie sont fonction de la présence de matières comburantes comme l'oxygène contenu dans l'air et de produits combustibles (allant des papiers aux solvants).

Près de 80 % des incendies ont des origines humaines (cause technique, imprudence, malveillance...).

## Interdiction de fumer : une réglementation ?

**La loi porte interdiction de fumer dans tous les lieux fermés ou couverts accueillant du public ou constituant des lieux de travail dont l'affectation est à usage collectif.**

**A l'exception des emplacements mis à la disposition des fumeurs au sein de ces lieux.**

**Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires pour que cette législation soit respectée.**

*Code de la santé publique - Code du travail en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.*

**Le non respect de l'interdiction de fumer constitue une part conséquente des risques de départ d'incendie.**

## Interdiction de fumer : comment s'en prémunir ?

- En établissant un **plan d'aménagement** de ces locaux en zone non-fumeur et zone fumeur.
- En rappelant **le principe de l'interdiction de fumer** dans ces lieux et **les emplacements mis à la disposition des fumeurs** au moyen d'une **signalisation apparente**.
- En prévoyant des **cendriers** à proximité des zones où il est interdit de fumer, afin de **permettre l'extinction des cigarettes** en toute sécurité.
- En **aérant** correctement les zones destinées aux fumeurs.
- En organisant régulièrement des rondes dans les zones réservées aux fumeurs pour y détecter tout départ de feu.

## Interdiction de fumer : des sanctions !

En cas de non respect de ces consignes, vous pourrez être pénalisé au titre d'une contravention de 5<sup>ème</sup> classe pour :

- N'avoir pas réservé aux fumeurs des emplacements conformes
- N'avoir pas mis en place de signalisation
- N'avoir pas respecté les obligations en matière de ventilation

En outre toute personne qui aura fumé hors d'un emplacement mis à sa disposition devra régler une contravention de 3<sup>ème</sup> classe d'un montant de 450 euros.

**L'application de la réglementation en matière d'interdiction de fumer est de l'intérêt de tous.**

## Interdiction de fumer : ces objectifs ?

La protection de l'intégrité physique des personnes amenées à circuler dans vos locaux.

La conservation de votre outil de travail et de votre patrimoine professionnel.

*"Un sinistre incendie même bien couvert est traumatisant."*

